FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL
CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

DECISION N°027/26/FECAFOOT/PDT/SG

PORTANT CREATION D'UNE COMISSION AD HOC CHARGEE DE LA DESIGNATION DE L'HOMME DU MATCH DE LA FINALE DE LA COUPE DU CAMEROUN EDITION 2026

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL

- ***Vu la Constitution ;***
- ***Vu la loi n° 2018/014 du 11 juillet 2018 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives au Cameroun ;***
- ***Vu les Statuts de la FIFA ;***
- ***Vu les Statuts, codes et Règlements de la FECAFOOT ;***
- ***Vu le règlement de la Coupe du Cameroun Edition 2026 ;***
- ***Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective de la FECAFOOT tenue le 29 novembre 2025 ;***
- ***Vu les nécessités de service.***

DECIDE ;

Article 1er : Est, à compter de la date de signature de la présence décision, crée au sein de la Fédération Camerounaise de Football, une Commission Ad hoc Chargée de la désignation de l'Homme du match de la Finale de la Coupe du Cameroun Edition 2026 ;

Article 2 : Cette Commission Ad hoc est composé ainsi qu'il suit :

- 01 (un) Président ;
- 01 (un) Vice-président ;
- 01 (un) Rapporteur ;
- 03 (deux) Membres.

Article 3 : Les fonctions de Président, Vice-président, Rapporteur et Membres sont gratuites. Toutefois, des commodités de travail à l'appréciation du Président de la FECAFOOT leur seront servies.

Article 4 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé, le 27 NOV 2026

LE PRESIDENT

ETO'O FILS Samuel

Ampliations :

- **SG/FECAFOOT ;**
- **Chrono/Archives.**

1116 Yaoundé - Cameroun
sgoffice@fecafoot.org
www.fecafoot-officiel.com
Numéro de contribuable: M089600013325C

orange
Boissons du Cameroun
1XBET
FOURTEEN TM